

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 1<sup>er</sup> octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 12h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Etaient présents** : Mme Maryline DESLANDES,

**Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/09/PV du 24 septembre 2024.**

**Absents excusés** : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Mmes inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

**Absents non excusés** : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

**Avai(en)t donné pouvoir** :

**Mme Maryline DESLANDES  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

**DATE DE SEANCE**

1<sup>er</sup> octobre 2024

**DATE DE CONVOCATION**

26 septembre 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

3 octobre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE

16

PRESENTS

1

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

1

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### **Délibération n° 3**

#### **PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) : REPARTITION DES CREDITS 2024**

##### **Subventions aux associations et établissements publics**

Créé en 2005, le Programme de Réussite Educative (PRE) de la commune de Val-de-Reuil s'inscrit dans les orientations du projet éducatif global de la commune. L'objectif prioritaire est de concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les Rolivalois.

Le PRE comprend trois axes qui sont : viser l'excellence pour tous ; lutter contre le décrochage scolaire et prévenir les situations d'échec scolaire ; promouvoir le développement de l'enfant à travers l'offre éducative de Val-de-Reuil.

Le PRE fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'Education Nationale et de partenaires associatifs. Il tient compte de l'évolution des caractéristiques et des besoins de la population Rolivaloise.

En 2024, il comprend 16 actions, ingénierie comprise.

Pour l'année 2024, la subvention accordée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires s'élève à 102 235€.

Il vous est proposé de répartir les crédits restants comme suit en cohérence avec les demandes des porteurs de projet :

**Subventions PRE 2024 à verser aux associations et établissements publics :**

<b>ASSOCIATION OU ETABLISSEMENT</b>	<b>ACTIONS AU TITRE DU PRE</b>	<b>MONTANT</b>
Conservatoire de musique et de danse	Graines d'artistes	<b>4 000€</b>
Collège Alphonse Allais	Graine d'orateur	<b>1 749€</b>
Collège Alphonse Allais	Théâtre, ETC !	<b>1 000€</b>
Lycée Marc Bloch	Parcours lycéen	<b>2 000€</b>
	<b>Total</b>	<b>8 749€</b>

**Subventions PRE 2024 à verser à la Ville de Val-de-Reuil:**

<b>ACTION</b>	<b>MONTANT</b>
Mieux se connaître pour mieux apprendre, la sophrologie au service des apprentissages	<b>6 000€</b>
<b>Total</b>	<b>6 000€</b>

**Subventions PRE 2024 à verser au CCAS de Val-de-Reuil :**

<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT</b>
Médiateur éducateur	<b>7 000€</b>
Bulle de bien-être	<b>7 140€</b>
Veille éducative	<b>31 096€</b>
Accompagnement vers la psychomotricité	<b>2 950€</b>
Parent d'un jour, parent toujours	<b>2 500€</b>
Exclusions externées	<b>1 300€</b>
Médiation école-famille	<b>7 000€</b>
Orthophonie	<b>2 000€</b>
Pilotage du PRE	<b>15 000€</b>
Référents de parcours	<b>11 500€</b>
<b>Total</b>	<b>87 486€</b>

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- **VALIDER** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISER** M. le Président à verser les subventions aux associations et établissements publics ci-dessus désignés.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **VALIDE à l'unanimité** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président à verser les subventions aux associations et établissements publics ci-dessus désignés.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**